



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 01 APR 2024 في نواكشوط.

Numéro 054/24 رقم
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP dit recevable en la forme le recours introduit, en date du 29 mars 2024, par DEK MOTORS contre la décision d'intention d'attribution provisoire, par la CPMP du PRAPS, du marché relatif à « l'acquisition de 88 tracteurs et accessoires à puissances variables, 190 motoculteurs avec accessoire et de 188 kits d'équipements et de matériel de moisson en trois lots », objet du DAO N° 017/CPMP-ME/PRAPS-2/2023.

En conséquence, elle décide de suspendre la procédure de passation dudit marché jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 40, 41 et 55 de la loi n°2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics, de l'article 128 du décret n°2022-083 portant application de la loi n° 2021-024 citée ci-dessus et des articles 18,19, 20, 24 et 25 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Moctar AHMED ELY



(Handwritten signature of Moctar AHMED ELY)